

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21676**

Intitulé

Responsable de centre de mise en beauté des mains et des pieds

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
L'onglerie	Responsable juridique

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Professionnel(e) de l'esthétique et en particulier des soins des mains et des pieds, la/le responsable d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds remplit une double fonction : gestionnaire d'un centre de beauté et manucure.

La/le responsable d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds gère une structure commerciale. Elle/il réalise des soins d'embellissement et d'entretien des mains et des pieds et conseille en matière de produits de beauté selon les règles d'hygiène. Elle/il est amené(e) à encadrer une équipe.

Ses activités principales sont :

- 1 - Accueil et prise en charge de la clientèle
 - 2 - Conseil, vente, promotion de soins esthétiques des mains, pieds et ongles et produits cosmétiques
 - 3 - Réalisation de techniques esthétiques sur les mains, les pieds et les ongles
 - 4 - Animation du personnel
 - 5 - Gestion d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds
- Les capacités attestées: la/le titulaire est capable de :

- Mettre en oeuvre les règles d'accueil de la clientèle et rechercher les besoins et motivations de la/du client(e).
- Mettre en oeuvre les techniques de ventes, associer la/le client(e) à la recherche de tendances et utiliser les argumentaires commerciaux et de conseils.
- Analyser les besoins et les demandes de clients, identifier les besoins de traitements spécifiques des mains, des ongles ou des pieds, orienter la/le client(e) sur les soins adaptés et réaliser les prestations techniques de modelage et de décoration des ongles.
- Respecter les protocoles de soins et d'hygiène.
- Gérer les rendez-vous et le planning des salariés, suivre leur activité.
- Recruter le personnel, l'intégrer et le former.
- Structurer le développement d'une activité de mise en beauté des mains et des pieds, mettre en oeuvre des stratégies de développement commercial.
- Respecter l'ensemble des réglementations propres au secteur des cosmétiques, au devoir de conseil en matière commerciale.
- Collecter et transmettre les informations nécessaires au traitement comptable de l'activité du centre et collaborer avec un expert-comptable.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le responsable d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds exerce le plus souvent dans un institut d'ongles, un institut de beauté, une parfumerie, un salon de coiffure, un salon d'esthétique, des grands magasins mais aussi dans un établissement de soins parfois au domicile du client...

Les centres de beauté indépendants représentent 32 860 entreprises en 2015. Ils possèdent entre 1 et 4 salariés.

1/3 appartiennent à un réseau de franchise.

Responsable d'institut de beauté

Directeur / directrice technique d'un institut de beauté

Gerant / gerante d'institut de beauté

Directeur / directrice d'institut de beauté

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

D1301 : Management de magasin de détail

Réglementation d'activités :

Etre titulaire d'un titre certifiant des compétences techniques et de gestion inscrit au RNCP

Etre titulaire d'un CAP d'Esthétique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'organisation de la certification est fondée sur les compétences. Elle comporte cinq composantes réparties par blocs de compétences et s'obtient après un parcours de formation ou une Validation des Acquis de l'Expérience. Chaque bloc peut être acquis séparément et l'obtention de la certification finale correspond à la capitalisation des 5 blocs de compétences.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé définitivement.

Pour l'obtention de la certification par la VAE, il est nécessaire de renseigner un dossier décrivant les activités des 5 blocs de compétences, d'y adjoindre des preuves dans un "portefeuille de preuves". Il est possible de demander à passer devant le Jury de certification ou être convoqué à la demande du Jury. En dehors de ces deux cas, il n'y a pas d'entretien ou d'épreuve devant le Jury.

Ces blocs sont :

Bloc 1 -Accueil et prise en charge de la clientèle

Bloc 2 -Conseil, vente et promotion de soins esthétiques des mains, des pieds, des ongles et de produits cosmétiques

Bloc 3 -Réalisation des techniques esthétiques sur les mains, les pieds et les ongles

Bloc 4 -Animation et gestion du personnel

Bloc 5 -Gestion d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 21676 - Bloc 1- Accueil et prise en charge de la clientèle	<ul style="list-style-type: none">-Proposer un accueil téléphonique et physique de qualité et adapté-Conduire un dialogue avec les clients pour identifier la demande-Présenter les produits et prestations aux clients-s'assurer du confort des clients tout au long du processus <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle du candidat qui devra accueillir un client au téléphone ou en boutique. L'évaluation portera sur la capacité du candidat à réaliser un accueil de qualité et une prise en charge de la/du client(e) adaptée tout au long du processus</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 21676 - Bloc 2- Conseil, vente, promotion de soins esthétiques des mains, pieds et ongles et produits cosmétiques	<ul style="list-style-type: none">-Identifier la demande du client, écouter, observer et identifier les freins des clients-Mettre en place une réponse adaptée, conclure la vente et prendre congé <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle du candidat qui devra répondre à la demande d'une/d'un client(e). L'évaluation portera sur la capacité du candidat à analyser le besoin, répondre par une offre adaptée et convaincre pour amener à l'acte d'achat</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 21676 - Bloc3- Réalisation de techniques d'esthétiques sur les mains, les pieds et les ongles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier puis sélectionner les soins esthétiques de pieds, ongles ou mains adaptés -Répondre conformément aux attentes de la/du client(e) -Réaliser les prestations esthétiques adaptées et connaître le fonctionnement de chaque appareil utilisé -Respecter les protocoles d'hygiènes et de soins -S'assurer de la satisfaction de la/du client(e) <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Réaliser un soin des mains et/ou des pieds et/ou un modelage d'ongles et/ou une décoration d'ongles, répondant aux besoins et attentes de la/du client(e). L'évaluation portera sur l'analyse des besoins et la qualité générale de la prestation</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 21676 - Bloc4- Animation et gestion du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Gérer les rendez-vous et planning des salariés et suivre leur activité -Recruter le personnel à partir d'une offre et d'une fiche de poste adaptée -Proposer les formations adaptées au maintien de l'employabilité des salariés <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat devra présenter un processus d'organisation des plannings et recruter un employé, à partir du descriptif d'une entreprise. L'évaluation portera sur la capacité générale du candidat à organiser le travail et à gérer les ressources humaines</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 21676 - Bloc5- Gestion d'un centre de mise en beauté des mains et des pieds	<ul style="list-style-type: none"> -Structurer le développement d'une activité de mise en beauté des mains et des pieds -Assurer la gestion technique, marketing, commerciale et comptable du centre -Analyser les ventes, mener des actions spécifiques de développement commercial -Utiliser les techniques nouvelles de communication notamment digitales -Exploiter les fichiers clients -Collecter et transmettre les informations nécessaires au traitement comptable de l'activité du centre -Collaborer avec un expert-comptable <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le candidat devra présenter un plan d'implantation, de gestion et de développement d'une activité de mise en beauté des mains et des pieds. L'évaluation portera sur la cohérence de l'approche globale de la gestion d'un centre de profit</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé). - Le Directeur Pédagogique.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé). - Le Directeur Pédagogique..
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé). - Le Directeur Pédagogique.
Par candidature individuelle	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé). - Le Directeur Pédagogique..

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé). - Le Directeur Pédagogique.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Responsable de centre de mise en beauté des mains et des pieds" avec effet au 01 juin 2007, jusqu'au 30 janvier 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, avec effet au 30 janvier 2018, jusqu'au 21 décembre 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 titulaires de la certification par an en moyenne.

Autres sources d'information :

<http://www.l-onglerie.fr>

Lieu(x) de certification :

L'onglerie : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

Parc d'activités - 31 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'Onglerie :

71 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux

31 avenue Canteranne 33600 Pessac

Historique de la certification :